

Privatisation. Qui sont les recalés ?

Une nouvelle vague de privatisations est annoncée par le gouvernement pour renflouer les caisses de l'État en 2019. Quid des exclus ?

Sanaa Raqui

s.raqui@leseco.ma

Le projet de loi de Finances (PLF) 2019 prévoit d'introduire, entre autres, deux entreprises sur la liste des privatisables. La première est le célèbre hôtel de la Mamounia de Marrakech. Ce palace est un haut lieu du tourisme de luxe et d'affaires. La seconde est la centrale thermique de Tahaddart qui a été développée par l'ONEE, en partenariat avec l'Espagnol Endesa et l'Allemand Siemens. Le PLF propose également de supprimer 7 établissements de la liste des privatisables. Il s'agit de CIH Bank, de la société de textile de Fès COTEF et de la Société commerciale de charbon et bois (Sococharbo), détenue à 100% par l'État. À ceux-ci s'ajoutent l'usine de fabrication des briques et des tuiles BTNA, la Société chérifienne des sels (SCS) ainsi que deux hôtels, à savoir «Asmae» et «Ibn Toumert». Si ces suppressions peuvent s'expliquer par une reprise de croissance chez quelques-uns, chez d'autres, elles sont dues à l'échec de toutes les tentatives de transfert au secteur privé, et ce, depuis le lancement du programme de privatisation. En effet, certaines entreprises étaient

en liquidation, d'autres ne parvenaient pas à assainir leur assiette foncière ou étaient en conflit larvé avec leurs personnels.

Le CIH assaini

Commençant par le cas de la Banque CIH, sur la liste des établissements et entreprises publics exclus mais qui y figure pourtant depuis 10 ans. La banque, après plusieurs années d'assainissement, a pu remonter la pente et assurer de bonnes performances stratégiques et financières. Pourtant, selon les informations diffusées par des médias nationaux, la CDG cherche toujours un repreneur pour la banque. Toutefois, un autre avis, ré-



Ils figuraient sur la liste des privatisables depuis plusieurs décennies. 7 établissements publics ont été exclus de cette liste dans le PLF 2019.

ticent, plaide pour une approche qui défend la sauvegarde, dans le giron public, d'un établissement dont les perspectives d'avenir sont très prometteuses. C'est justement cette thèse qui l'a emporté, dans le cercle fermé des décideurs.

La SCS cherche liquidateur

La Société chérifienne des sels (SCS), quant à elle, cherche un liquidateur. Connaissant de grosses difficultés depuis plusieurs années, toutes les possibilités ont été tentées pour redresser la barre. L'entreprise n'existera plus! Créée en novembre 2005 et inscrite sur la liste des entreprises privatisables depuis 2003, SCS produisait du sel à partir des salins de la côte d'El Jadida, de c c Larache et du lac Zima. Elle est détenue par l'Office national des hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et un partenaire étranger, les Salins du Sine Saloum. En octobre dernier, l'ONHYM a lancé un avis d'appel d'offres pour «La prise en charge de la liquidation de la société». Amina Benkhadra, directrice générale de l'ONHYM, avait assuré à notre journal, concernant les raisons ayant poussé l'entreprise à la liquidation, que «la situation financière de la société s'est dégradée sous le poids de facteurs exogènes (évolution des marchés, concurrence acharnée de l'informel et contraction des ventes) et endogènes (notamment la limitation d'investissements et l'aggravation de la trésorerie)». En ce qui concerne l'Hôtel Asmaa, situé à Chefchaouen, il faisait

partie des 21 établissements hôteliers qui figuraient sur la liste du patrimoine de l'ONMT. Il a trouvé repreneur et est passé dans le giron du privé. D'une superficie de 58.000 m², et disposant de 94 chambres, l'hôtel a été rebaptisé «Hôtel Atlas Chaouen», appartenant à la chaîne hôtelière Atlas Hospitality.

Les entreprises aux oubliettes

La Société de textile de Fès (COTEF), quant à elle, traîne derrière elle plusieurs années de déboires. Jadis premier pôle de production de textile au Maroc, la ville de Fès souffre depuis plusieurs années d'une crise sans précédent dans ce secteur, surtout après la fermeture de l'ancien fleuron du textile. Créé en 1967, COTEF était sur la liste des sociétés privatisables depuis le début des années 90. Durant toutes ces années, plusieurs études ont été réalisées pour sa restructuration, mais en vain. Tombée dans l'oubli après son arrêt en 2005, cette ancienne unité refait parler d'elle en 2009 à cause d'un incendie qui a ravagé ses bâtiments. Rappelons que l'entreprise avait procédé au licenciement de quelque 502 ouvriers dans le cadre d'un programme de restructuration, en septembre 2005. Finalement, l'unité a fermé ses portes. Quant à la société Briqueterie tuilerie nord-africaine (BTNA), localisée dans la ville d'Oujda, elle est sur la liste des privatisables depuis les années 2000. Selon les dernières informations disponibles sur l'entreprise, l'État y est représenté partiellement - à hauteur de 62% - l'entreprise serait actuellement en phase de liquidation. ●